

Partez à la retraite en toute quiétude

Avec l'aide personnalisée des consultants-retraite de la Sun Life.

Les consultants-retraite¹ autorisés de la Sun Life ont les réponses à vos questions sur la retraite. Ils peuvent vous donner de l'aide et des conseils à chaque étape du processus.

Il suffit d'un coup de fil pour parler à votre consultant-retraite de la Sun Life

Avant et après votre départ à la retraite, il peut :

- répondre à vos questions sur la retraite,
- passer en revue vos placements pour vérifier s'ils correspondent à vos objectifs et à votre degré de tolérance au risque,
- vous montrer comment votre épargne devient un revenu,
- expliquer les options de revenu et d'assurance,
- calculer le revenu auquel vous pouvez vous attendre,
- créer votre stratégie de revenu de retraite personnalisée, et
- vous aider à remplir les formulaires.



1-855-864-5989

Du lundi au vendredi,
entre 8 h et 20 h HE.

Si vous préférez une rencontre en personne ou si vous avez des besoins particuliers en matière de fiscalité ou de planification successorale, nous trouverons un conseiller Financière Sun Life près de chez vous.

Conservez vos avantages, même après votre départ à la retraite

- ✓ Accès en ligne à votre compte avec le même code d'accès et le même mot de passe.
- ✓ Accès aux services de consultants-retraite autorisés – compris avec votre compte/régime Sun Life.
- ✓ Fonds de placement diversifiés gérés par des gestionnaires de placements professionnels.
- ✓ Solutions à prix concurrentiel pour couvrir les frais médicaux et dentaires.
- ✓ Possibilité de tarif dégressif vous permettant de bénéficier de frais avantageux, plus vos soldes sont élevés.

Les consultants-retraite sont des employés salariés, leurs conseils sont donc objectifs².

La vie est plus radieuse sous le soleil



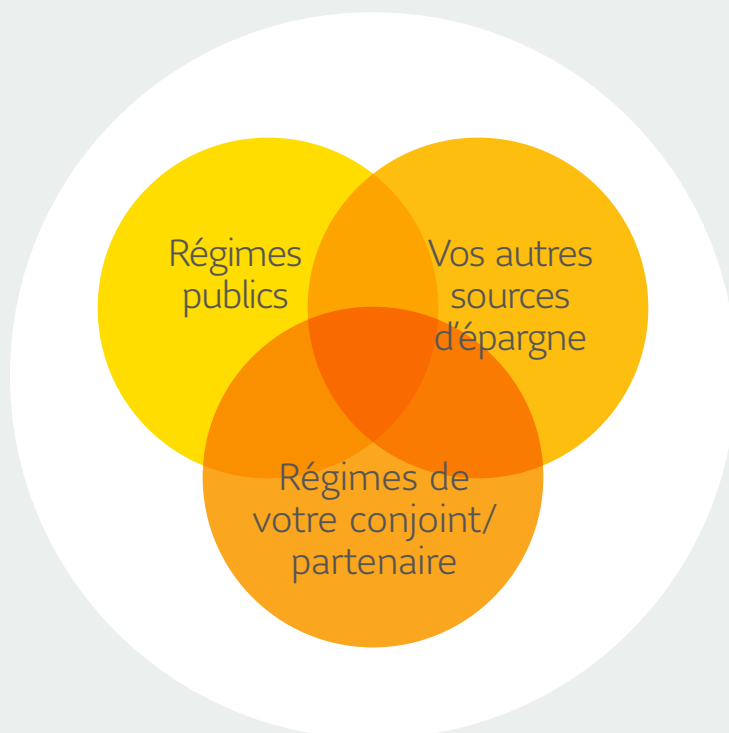
Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.

Vous prendrez votre retraite dans quelques années?

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à explorer vos options. Les consultants-retraite peuvent vous donner un coup de main, même si vous ne partez pas à la retraite tout de suite.

Avec une feuille de route personnalisée, vous saurez ce qui vous attend

Votre consultant-retraite étudiera votre **situation financière globale**. Il prendra en compte le revenu provenant de diverses sources, pour avoir un portrait complet :



Votre feuille de route personnalisée et gratuite indiquera :



Vos **options de revenu**, en fonction de l'âge auquel vous souhaitez prendre votre retraite.



Les **risques inhérents à vos placements** qui pourraient peser sur vos régimes.



Projections du revenu de retraite année après année, par source, pour vous et votre conjoint.

Nous vous aiderons à comprendre vos options de revenu pour faire des choix en toute confiance

Quand vous êtes prêt pour la retraite, vous devez généralement transformer votre épargne en revenu. Vous pouvez utiliser une ou plusieurs options de revenu de retraite, selon le type de régime que vous avez. Les options qui s'offrent à vous varient selon le régime d'épargne que vous avez.

L'argent que vous avez accumulé dans un :

Peut être transformé en :

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

Le FERR est un prolongement du REER, mais au lieu d'accumuler de l'argent dans votre compte, vous faites des retraits pour recevoir un revenu de retraite.

- Vous ne payez pas d'impôt sur ces sommes jusqu'à ce que vous les retiriez comme revenu.
- Les décisions sur les placements vous appartiennent.
- Vous devez retirer chaque année un montant minimum qui est établi selon votre âge. Il n'y a toutefois aucun maximum pour les retraits.

Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

Comptes de retraite immobilisés (CRI)

Fonds de revenu viager (FRV)³

Le FRV est semblable au FERR, mais il est utilisé pour l'épargne immobilisée dans un RRCD ou un CRI.

- Vous ne payez pas d'impôt sur ces sommes jusqu'à ce que vous les retiriez comme revenu.
- Les décisions sur les placements vous appartiennent.
- Vous devez retirer un montant chaque année, établi selon votre âge. Vous pouvez choisir un montant entre le minimum et le maximum.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Régime d'épargne non enregistré (RENE)

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB)

Rente

Une rente est un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance-vie. Vous versez une somme unique à l'avance et vous recevez des paiements fixes pour le reste de votre vie.

- Vous pouvez souscrire des options, notamment pour vous protéger contre l'inflation, bénéficier d'une période de paiement garantie ou recevoir une prestation de survivant.
- Vous n'avez aucune décision de paiement à prendre.
- Les rentes que vous souscrivez en utilisant des fonds immobilisés respectent la loi sur les régimes de retraite de la province ou du territoire où vous habitez.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Régime d'épargne non enregistré (RENE)

Régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB)

Liquidités

De nombreux produits d'épargne permettent les retraits en espèces sans que vous ayez à transformer votre épargne en revenu. Dans certains cas, les retraits d'argent ont des incidences fiscales.

Régime de retraite à prestations déterminées (RRPD)

Prestations de retraite mensuelles

Le RRPD prévoit le versement de prestations mensuelles fixes provenant de vos anciens employeurs et dont le montant est établi selon la formule du régime. Vous pouvez généralement décider de recevoir un versement unique au comptant imposable au lieu de prestations mensuelles.

Vous souhaitez planifier vous-même?

Si vous souhaitez explorer vos options, ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://www.sunlife.ca), puis sélectionnez **outils mon argent** du côté droit de la page.



Planificateur de retraite

Voyez combien d'argent votre épargne vous permettra d'avoir chaque mois.



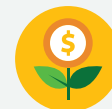
Outil Répartition de l'actif

Vérifiez si vos choix de placement correspondent à vos objectifs d'épargne et à votre tolérance au risque.



Calculateur de la prime de rente

Cet outil estime le niveau d'épargne nécessaire pour avoir le revenu mensuel garanti que vous souhaitez.



Calculateur Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

Voyez le revenu que vous pouvez espérer obtenir de votre FERR.

Vous trouverez d'autres ressources sur [sunlife.ca](https://www.sunlife.ca). Rendez-vous sur [sunlife.ca](https://www.sunlife.ca) > **Outils et ressources**. Vous y trouverez de courtes vidéos et des articles sur des questions de finances et d'assurance. Visitez le site [sunlife.ca/produitscontinuite](https://www.sunlife.ca/produitscontinuite) pour des solutions d'assurance adaptées aux retraités.

Quand viendra le temps de la retraite, la Sun Life vous enverra un dossier d'information

Environ deux semaines après que votre employeur nous aura informés de votre départ à la retraite, nous vous enverrons par la poste le dossier personnalisé d'information nécessaire pour prendre des décisions liées à votre retraite. Vous y verrez :

- ✓ le **montant** que vous avez dans chaque compte,
- ✓ vos **options pour transférer l'argent** de vos régimes d'épargne à vos régimes de revenu, et
- ✓ de l'information sur les produits d'épargne, de revenu et d'assurance, qui vous **aidera à prendre vos décisions**.

Nous sommes là pour vous aider à passer en revue ces renseignements, remplir les formulaires et répondre à vos questions.

Êtes-vous prêt?

Composez le **1-855-864-5989** pour prendre rendez-vous avec votre consultant-retraite Sun Life ou pour parler avec votre conseiller Financière Sun Life.

La vie est plus radieuse sous le soleil



¹ Personne portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec. Cela s'applique à toutes les occurrences de « consultant-retraite » dans le présent document.

² Les consultants-retraite sont des employés salariés de la Sun Life. Ils ne touchent pas de commissions pour les produits qu'ils vendent ou recommandent, mais ils peuvent recevoir à l'occasion une rémunération basée sur leur rendement dans la compagnie.

³ Selon les lois sur les régimes de retraite qui touchent les fonds immobilisés, vous pourriez devoir opter pour l'un des produits suivants à la place d'un FRV : un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI), un fonds de revenu de retraite prescrit (FRR prescrit) ou un fonds de revenu viager restreint (FRVR). Pour plus d'information, parlez à un consultant-retraite ou à un spécialiste du domaine financier.